

BUREAUX : Rue Nain, 1.

Roubaix, Tourcoing :
Trois mois... 12 f.
Six mois... 23
Un an... 44

L'abonnement continue, sauf avis contraire

On s'abonne et on reçoit les annonces : A ROUBAIX, aux bureaux du journal, rue Nain, 1; A TOURCOING, chez M. Vanaverbeck, imprimeur-libraire, Grande-Place; A LILLE, chez M. Béghin, libraire, rue Grande-Chaussée. A PARIS, chez MM. Havas, Laffite-Bullier et Cie, place de la Bourse, 8; A BRUXELLES, à l'Office de Publicité, rue de la Madeleine.

JOURNAL DE ROUBAIX

QUOTIDIEN, POLITIQUE, INDUSTRIEL & COMMERCIAL

DIRECTEUR-GÉRANT : J. WEROUX

Le Nord de la France;
Trois mois... 18 f.
Six mois... 26
Un an... 52

ANNONCES : 15 centimes la ligne.
RECLAMES : 25 centimes
— Ont suite à forfait.

ROUBAIX, 17 NOVEMBRE 1870

Voir les dernières nouvelles à la troisième page

Dépêches télégraphiques

Tours, 15 novembre, 12 h. 5 matin.

Le ministre de l'intérieur aux préfets et sous-préfets.

La délégation du gouvernement, considérant que les effets de commerce, souscrits avant la guerre, à la différence des effets souscrits après la guerre, l'ont été dans l'ignorance d'un événement inattendu, qui a jeté tout à coup la perturbation dans le commerce et rendu, sinon impossibles, du moins très-difficiles les moyens de détermination.

Décète :

Art. 1er. Jusqu'au 15 décembre prochain, aucun protêt ne pourra être fait, aucune poursuite exercée pour les effets de commerce souscrits avant le 15 août dernier.

Art. 2. Tous les effets de commerce souscrits postérieurement au 15 août dernier demeurent soumis au décret du 5 novembre, dont toutes les dispositions non contraires à l'article 1er sont maintenues.

Fait à Tours, le 14 novembre 1870.

Signé : CRÉMIER, GLAIS-BIZON, FOURNICHON, GAMBETTA.

Pour ampliation :

Le directeur-général, C. LAURIER.

Pour copie conforme : Le préfet du Nord, PIERRE LEGRAND.

Londres, 15 novembre.

Le Morning-Post dit :

La conduite de l'Angleterre en présence de la demande de la Russie est claire; nous nous opposerons à toute tentative contre la Turquie, à quelque prix que ce soit, sans tenir compte de la force contre nous.

Le Standard ajoute :

Les Russes se concentrent dans la Besarabie; les gouverneurs militaires de Pologne et de Russie ont reçu l'ordre de rappeler les soldats en congé.

Le Daily-Telegraph dit :

60 canonnières russes cuirassées sont déjà prêtes dans la mer Noire.

On lit dans le Times : La nouvelle de l'évacuation d'Orléans a été reçue avec enthousiasme.

Brême, 15 novembre.

Les journaux discutent la dénonciation du traité russe. Les journaux du parti Deak engagent le gouvernement à l'énergie. La monarchie défendrait même à main armée sa dignité. Les journaux de l'opposition espèrent un arrangement pacifique.

HAVAS.

Augsbourg, 14 novembre.

La Gazette d'Augsbourg annonce en réponse aux nouvelles relatives à une rupture des négociations avec les ministres Bavaoises, qu'on peut assurer d'une manière positive que les négociations continuent et que suivant un télégramme de Versailles du 13, le séjour des ministres à Versailles se prolongera jusqu'à la fin de cette semaine ou au commencement de la semaine prochaine. La convocation des chambres est fixée au commencement de décembre.

Brême, 14 novembre.

On attend 40 étages français pour être internés ici, en revanche des capitaines allemands tenus prisonniers d'une manière illégale.

Londres, 14 novembre.

Le cabinet britannique a envoyé à Versailles un sous-secrétaire du ministère des affaires étrangères pour demander à la Prusse des explications catégoriques comment elle interprète la démarche de la Russie.

New-York, 14 novembre.

Un combat a eu lieu le 9 novembre en vue de la Havane, entre un vaisseau prus-

sien Meteor et un vaisseau français Bouvet. Bouvet désarmé se retira; Meteor, vaisseau à hélice, était hors d'état et incapable de poursuivre; le combat dura quatre heures. Meteor et Bouvet sont revenus à la Havane pour réparer leurs avaries, avec intention de recommencer le combat.

LA RUSSIE ET LE TRAITÉ DE 1856

Il y a quatre mois, quand la guerre fut déclarée, nous annonçâmes que la Russie y trouverait une bonne occasion de se délier du traité de 1856, et qu'elle ne manquerait pas d'en profiter; nos prévisions viennent de se justifier. Le gouvernement de Saint-Petersbourg a notifié ses intentions aux puissances signataires du traité. Cette convention, où se rencontrent des dispositions que la France n'aurait jamais dû accepter, renferme des articles qui ferment à la Russie le chemin du Bosphore, et ce fut le seul bon résultat de notre expédition de Crimée; ces articles là vont disparaître; il ne restera du traité que les dispositions contraires à nos anciens droits, à nos vieilles traditions de prépondérance en Orient, et la Russie retrouvera sa liberté dans la mer Noire. La guerre de Crimée nous avait coûté plus de cent mille hommes et deux milliards; elle n'éveillera plus désormais que le souvenir d'inutiles exploits et de sanglants sacrifices. La campagne de 1870, en nous lançant dans des aventures nouvelles, aura mis le sceau à cette politique extérieure du second empire, mélange d'ignorance, d'audace et de coupable légèreté; elle aura défilé le peu de profit que nous avions retiré de 1856 : l'histoire n'aura plus qu'à enregistrer le malheur et le néant de la politique impériale.

La détermination prise par la Russie n'est pas quelque chose de soudain; elle couvait depuis le mois de juillet. La Prusse, avant d'entrer en campagne, avait dit à la Russie : « Vous m'aidez si j'ai besoin de vos armes; vous me laissez faire si je triomphe, et vous vous débarrassez du traité de 1856. » Un vent de bonheur a soufflé dans la voile moscovite; le czar, qui s'était déjà entendu avec le roi Guillaume, avu arriver vers lui la France vaincue, et la France lui a dit : « Arrêtez mon ennemi, et si vous voulez vous affranchir du traité de 1856, ce n'est pas moi qui vous en empêcherai. » Et la Russie a trouvé que l'heure était venue : elle brise les entraves que supportait mal son ambition.

Le czar n'a rien à craindre du côté de la Prusse ni du côté de la France; l'une est complice, l'autre est maintenant accablée; mais l'Angleterre sera très-mécontente; jusqu'à quel point poussera-t-elle sa mauvaise humeur? nous l'ignorons. La Grande-Bretagne n'a pas coutume de s'émouvoir pour une idée, et ne tient pas à passer pour un pays chevaleresque; elle ne se préoccupe que de ses intérêts.

Or, elle trouvait son compte dans certaines stipulations du traité de 1856, et tout peut changer pour elle en Orient, du moment que la Russie y reprendra ses coudées franches. Il n'est donc pas probable qu'elle laisse faire le gouvernement de Saint-Petersbourg. Dès lors, la lutte commence, et la question d'Orient se rouvre encore une fois. Mais l'Angleterre voudrait-elle soutenir seule la lutte? Nous ne le croyons pas. Il n'y a qu'un pays auquel elle puisse songer comme à un allié utile en cette grande occurrence : c'est la France. Mais la France est aujourd'hui frappée par des désastres inouïs dans son histoire; il faudrait donc l'aider à sortir de cet abîme. C'est ainsi que l'acte de la Russie pourrait avoir des conséquences heureuses pour nous. Ne devançons rien et n'affirmons rien, mais disons seulement avec ce pressentiment qui n'est que le bon sens appliqué à l'examen des situations, disons seulement que la grave résolution du cabinet russe nous réserve inévitablement quelque chose de nouveau.

Ce qu'on peut déclarer, hélas! avec trop de certitude, c'est que rien ne serait plus triste que de voir l'Orient redevenir un champ de bataille pendant que nous serions diminués et humiliés. Quel malheur! si « l'homme malade » allait être enterré tandis que nous serions impuissants à profiter de ses dépouilles! Le règlement des destinées de l'Orient

sans la France achèverait de nous effacer de la carte du monde. O détestable politique impériale! ce n'est pas assez de nous avoir fait perdre nos alliances, de nous avoir livrés à la honte de l'invasion, à l'humiliation des défaites; cette politique fatale aurait détruit en Orient l'œuvre glorieuse de mille ans d'histoire, et ces illustres contrées qui virent les « gestes de Dieu par les Francs, » n'entendraient plus parler de ceux dont les ancêtres furent maîtres au bord du Bosphore, du Nil, de l'Oronte et du Jourdain. Mais détournons nos regards de ces perspectives de malheur; gardons l'espérance, et n'oublions pas que la France doit vivre parce qu'elle a sa place dans les plans divins.

POUJOLAT.

(Union.)

M. Thiers a remis la note suivante aux représentants des grandes puissances près le Gouvernement de la défense nationale :

« MONSIEUR L'AMBASSADEUR,

Je crois devoir aux quatre grandes puissances (4) qui ont fait ou appuie la proposition d'un armistice entre la France et la Prusse, un compte succinct mais fidèle de la négociation grave et délicate dont j'ai eu l'honneur de me charger. Muni des sauvegardes que S. M. l'Empereur de Russie et le cabinet britannique ont bien voulu demander pour moi à S. M. le roi de Prusse, j'ai quitté Tours le 10 novembre, et après avoir franchi le Bosphore, les deux armées, je me suis rendu à Paris. Sans perdre de temps, j'ai été à Versailles accompagné de M. de Bismarck, et j'ai eu l'obligeance de me rendre à Paris, dans les difficultés que je pourrais rencontrer sur ma route. Pendant ce voyage, j'ai pu me convaincre par mes propres yeux, et malheureusement dans une province française, de tout ce que la guerre avait d'horrible. Obligé, faute de chevaux, de m'arrêter trois ou quatre heures de la nuit à Aragon, je suis arrivé à Versailles le dimanche matin, 30. Je n'y suis resté que quelques instants, étant bien convenu avec M. le comte de Bismarck que mes entretiens avec lui ne commenceraient qu'après avoir complété à Paris les pouvoirs, nécessairement incomplets, que j'avais reçus de la Délégation de Tours. Accompagné des officiers parlementaires qui devaient me faciliter le passage des avant-postes, j'ai franchi la Seine au-dessous du pont de Stèves actuellement coupé, et je suis descendu à l'hôtel des Affaires étrangères pour rendre plus faciles et plus promptes mes communications avec les membres du Gouvernement. La nuit s'est passée en délibérations, et après une résolution adoptée à l'unanimité, j'ai reçu les pouvoirs nécessaires pour négocier et conclure l'armistice dont les puissances neutres avaient conçu l'idée et pris l'initiative.

Toujours soucieux de ne pas perdre un temps dont chaque minute était marquée par l'effusion du sang humain, j'ai repassé les avant-postes le lundi soir 31 octobre et le lendemain, 1er novembre, à midi, j'étais en conférence avec M. le chancelier de la Confédération du Nord.

L'objet de ma mission était parfaitement connu de M. le comte de Bismarck qui avait reçu, comme la France, la proposition des puissances neutres. Après quelques réserves sur l'immixtion des neutres dans cette négociation, réserves que j'ai dû écarter sans les admettre, l'objet de notre mission a été parfaitement précisé et établi entre M. le comte de Bismarck et moi. Il s'agissait de conclure un armistice qui fit cesser l'effusion du sang entre deux des nations les plus civilisées du globe, et permit à la France de constituer, par des élections librement faites, un gouvernement régulier avec lequel on pût traiter valablement. Cet objet était d'autant mieux indiqué que plusieurs fois la diplomatie prussienne avait prétendu que, dans la situation des choses en France, elle ne savait à qui s'adresser pour entamer des négociations.

A cette occasion, M. le comte de Bismarck m'a fait remarquer, sans du reste y insister, qu'il y avait en ce moment à Cassel, et cherchant à se réformer, les restes d'un gouvernement qui jusqu'ici était le seul reconnu par l'Europe; mais qu'il faisait cette observation uniquement pour préciser la situation diplomatique, et nullement pour se mêler, à quelque degré que ce fût, du gouvernement intérieur de la France. J'ai répondu sur-le-champ à M. le comte de Bismarck que nous l'entendions ainsi; que du reste, le gouvernement qui venait de précipiter la France dans l'abîme d'une guerre follement résolue, inégalement conduite, avait pour toujours terminé à Sedan sa funeste existence, et serait pour la nation française un souvenir de honte et de douleur.

(4) Une communication semblable a été faite à la Turquie et à l'Espagne qui s'étaient jointes depuis aux autres grandes puissances.

Sans contester ce que je disais, M. le comte de Bismarck a de nouveau protesté contre toute idée d'ingérence dans nos affaires intérieures, et a bien voulu ajouter que sa présence au quartier général prussien, et l'accueil que j'y recevais, étaient la preuve de la sincérité de cette déclaration, puisque, sans tenir compte de ce qui se passait à Cassel, le chancelier de la Confédération du Nord s'empressait de traiter avec l'envoyé extraordinaire de la République française.

Ces observations préliminaires franchies, nous avons fait un premier examen sommaire des questions que soulevait la proposition des puissances neutres :

- 1° Principe de l'armistice, ayant pour but essentiel d'arrêter l'effusion du sang, et de fournir à la France de constituer un gouvernement reposant sur le vœu exprimé de la nation.
2° Durée de cet armistice, motivée par les délais qu'entraîne la formation d'une assemblée souveraine.
3° Liberté des élections, pleinement assurée dans les provinces actuellement occupées par les troupes prussiennes.
4° Conduite des armées belligérantes pendant l'interruption des hostilités.
5° Enfin ravitaillement des places assiégées, et spécialement de Paris, pendant la durée de l'armistice.

Sur ces cinq questions, et particulièrement sur le principe même de l'armistice, M. de Bismarck ne m'a pas semblé avoir d'objections insurmontables, et j'ai pu croire, à la suite de cette première conférence, que nous pourrions nous entendre sur tous les points, et conclure une convention qui serait le premier acte d'une pacification ardemment désirée dans les deux mondes.

Les conférences se sont succédées, et le plus souvent deux fois par jour, car j'étais impatient d'atteindre un résultat qui devait faire cesser le bruit du canon que nous entendions constamment, et dont chaque éclat me faisait craindre de nouveaux ravages, de nouvelles immolations de victimes humaines.

Voici quelles ont été pendant ces conférences les objections et les solutions sur les divers points ci-dessus énumérés.

Quant au principe et à l'objet de l'armistice, M. de Bismarck m'a affirmé qu'il désirait, autant que les puissances neutres, la fin des hostilités, ou du moins leur suspension, et qu'il souhaitait la constitution en France d'un pouvoir avec lequel il pût contracter des engagements à la fois valables et durables. Il y avait donc accord complet sur cet objet essentiel, et toute discussion devenait superflue.

Quant à la durée de l'armistice, j'ai demandé à M. le chancelier de la Confédération du Nord de vingt-cinq à trente jours, et vingt-cinq au moins. Il fallait, lui ai-je dit, douze jours pour que les électeurs pussent se concerter et arrêter leurs choix, un jour pour voter, quatre ou cinq jours pour que les candidats élus eussent le temps, dans l'état des chemins, de se réunir en un lieu déterminé, et de huit à dix jours enfin pour une vérification sommaire des pouvoirs et la constitution de la future Assemblée nationale. M. le comte de Bismarck n'a point contesté ces calculs, et s'est borné à me dire que moins grande serait la durée, moins grandes aussi seraient les difficultés que pourrait présenter la conclusion de l'armistice proposé. Mais il a paru s'arrêter avec moi à une durée de vingt-cinq jours.

Venait ensuite la grave question des élections. M. de Bismarck a bien voulu m'affirmer qu'elles seraient, dans les pays occupés par l'armée prussienne, aussi libres qu'elles avaient jamais pu l'être en France. Je lui remerciais de cette assurance, dont je me serais contenté si M. le comte de Bismarck qui n'avait d'abord demandé aucune exception pour cette liberté d'élections, n'avait cependant fait quelques réserves à l'égard de certaines parties du territoire français, voisines de nos frontières, et allemandes, disait-il, d'origine et de langage. J'ai répondu à l'instant même que l'armistice, si on voulait le conclure promptement, ainsi que c'était le désir général, devait ne préjuger aucune des questions qui pourraient être agitées à l'occasion d'un traité de paix définitif; que, pour ma part, je me refusais en ce moment à en aborder aucune, et qu'en agissant ainsi j'obéissais à mes instructions et à mes sentiments personnels. M. le comte de Bismarck m'a répondu qu'il était d'avis, lui aussi, de ne pas toucher à aucune de ces questions, et il m'a proposé de ne rien insérer à ce sujet dans le libellé de l'armistice, qu'ainsi rien ne serait préjugé à cet égard; que s'il n'admettait pas l'agitation électorale dans les provinces dont il s'agissait, il ne refuserait pas qu'elles fussent représentées dans la future Assemblée nationale par des notables, dont nous arrêterions la désignation sans qu'il s'en mêlât, et qui jouiraient d'une liberté complète d'opinion comme tous les autres représentants de la France.

Cette question, la plus grave de toutes, étant ainsi en voie de solution, nous nous sommes occupés de la conduite des armées pendant la suspension des hostilités. M. de Bismarck avait dû en référer aux généraux prussiens, réunis et présidés par S. M. le Roi; et, tout examiné, voici ce qui nous a

paru équitable de part et d'autre, et le plus conforme aux usages adoptés dans tous les cas semblables.

Les armées belligérantes seraient tenues de s'arrêter à la même où elles se trouveraient le jour de la signature de l'armistice; une ligne reliant tous les points où elles se seraient arrêtées, formerait la ligne de démarcation qu'elles ne devaient pas franchir, mais, en dedans de laquelle elles pourraient se mouvoir, sans toutefois se livrer à aucun acte d'hostilité.

Nous étions, pour ainsi dire, d'accord sur les divers points de cette difficile négociation, lorsque s'est présentée la dernière question, celle du ravitaillement des places assiégées, et spécialement de Paris. M. le comte de Bismarck n'avait sur ce sujet élevé aucune objection fondamentale, et n'avait semblé contester que l'importance des quantités demandées, ainsi que la difficulté de les réunir et de les introduire dans Paris, (ce qui, du reste, ne regardait que nous seuls); et, quant aux quantités elles-mêmes, je lui avais formellement déclaré qu'elles seraient un objet de discussion amiable, et même de concessions importantes de notre part. Cette fois encore, le chancelier de la Confédération du Nord avait voulu en référer aux autorités militaires, auxquelles plusieurs avaient déjà été soumises, et nous sommes convenus de remettre au lendemain, jeudi 3 novembre, la solution définitive de cette question.

Le jeudi 3, M. de Bismarck, que je trouvais soucieux et préoccupé, me demanda si j'avais des nouvelles de Paris, à quoi je dus répondre que depuis lundi soir, jour de ma sortie, je n'en avais aucune. M. de Bismarck était dans le même cas. Il me fit lire alors des raports d'avant-postes qui parlaient d'une révolution à Paris, et de la proclamation d'un nouveau gouvernement. Ce Paris, d'où les nouvelles nouvelles paraissent jadis avec la promptitude de l'électricité pour se répandre en quelques minutes dans le monde entier, avait pu être en ce moment le théâtre d'une révolution, sans que trois jours après on n'en sût rien à ses portes! Profondément contristé de ce phénomène historique, j'affirmai à M. de Bismarck que, si le désordre avait pu triompher un moment dans Paris, l'empire n'aurait pu se maintenir; que la position française, égal à son patriotisme, rétablirait bientôt l'ordre troublé. Cependant, j'avais peur de pouvoirs si les nouvelles répandues étaient fondées. Je dus donc suspendre cette négociation jusqu'à de nouvelles informations. Ayant obtenu de M. de Bismarck les moyens de communiquer avec Paris, je pus, dans cette même journée du jeudi, savoir ce qui s'était passé le lundi, et m'assurer que je ne m'étais point trompé en affirmant que le triomphe du désordre n'avait pu être que de quelques heures.

Je me rendis dans la même soirée chez M. le comte de Bismarck, et nous reprîmes et continuâmes pendant une partie de la nuit la négociation interrompue le matin. La question du ravitaillement de la capitale fut vivement débattue entre nous, toujours restant bien affirmé de ma part, que mes demandes, sous le rapport des quantités, pourraient être modifiées après une discussion détaillée. Bientôt je pus m'apercevoir que ce n'était pas une question de détail mais de fond qui venait de s'élever. Je fis valoir auprès de M. de Bismarck le grand principe des armistices, qui veut que chaque belligérant se trouve à la fin d'une suspension d'hostilités dans l'état où il était au commencement; que de ce principe, fondé sur la justice et la raison, avait découlé l'usage de ravitailler les places assiégées, et de remplacer chaque jour les vivres consommés dans la journée; — car, sans cette précaution, disait M. de Bismarck, un armistice suffirait pour prendre les plus fortes places du monde.

Il n'y avait rien à répliquer, je le crois du moins, à cette énonciation de principes et d'usages incontestés, incontestables.

M. le chancelier de la Confédération du Nord, s'exprimant alors non en son nom, mais au nom des autorités militaires, me déclara que l'armistice était absolument contraire aux intérêts prussiens; que nous donner un mois de répit, c'était procurer à nos armées le temps de s'organiser; qu'introduire dans Paris des quantités de vivres, difficiles à déterminer, c'était lui donner le moyen de prolonger indéfiniment sa résistance; que l'on ne pouvait, par conséquent, nous accorder des avantages pareils sans des ÉQUIVALENTS MILITAIRES (expression de M. de Bismarck lui-même). Je me hâtai de répondre que sans doute l'armistice pouvait avoir pour nous certains avantages matériels, mais que le cabinet prussien avait dû le prévoir d'avance en admettant le principe de l'armistice; que d'ailleurs, apaiser les passions nationales, préparer et rapprocher ainsi la paix, accorder surtout au vœu formel de l'Europe une déférence convenable, étaient pour la Prusse des avantages politiques qui valaient bien les avantages matériels qu'elle pouvait nous concéder. Je demandai alors quels étaient les équivalents militaires qu'on réclamait de nous; car M. le comte de Bismarck mettait un soin extrême à ne pas les désigner.

Il me les énonça enfin, toujours avec une certaine réserve. — C'était, me disait-il, une position militaire autour de Paris. — Et comme j'insistais : — Un fort, ajouta-t-il; peut-être plus d'un. — J'arrêtai sur-le-